



Mon conjoint à volé son employeur

Par **Emorria**, le **13/09/2015 à 19:58**

Bonjour à tous , j ai grandement besoins de votre aide .rnJe vous explique ma situation .rnMon conjoint est dependant au jeux d argent depuis 4 ans , je le pensais sortis d affaire .rnJeudi j apprend que il a voler son patron pour 45000 euros de jeux de grattage (il travaille en tabac)rnJe suis actuellement en train de l attendre avec notre bebe en vendee , lui est censée et en rupture conventionnelle le 30 septembre .rnSon patron lui à donner 2 solution , payer ou il portais plainte .rnNous avons choisie dans un premier temps de faire un crédit, nous somme dans l attente d une réponse. rnJe me demande les conséquence juridique si nous refusons de payer .rnPourra til me rejoindre en vendee et la justice se fera ici ou devra t il rester sur paris , l amende sera t elle majorer? Si il se fait diagnostiquer par un psychiatre, pourra t il avoir un aménagement de peine ? rnMerci pour votre aide